

Compte-rendu de la réunion du vendredi 7 mai 2021 à 10h sur l'évolution de la crise sanitaire

Cette réunion présidée par la Secrétaire générale adjointe et réalisée en audioconférence portait sur l'évolution de la crise sanitaire sur différents sujets :

* Sur la vaccination

Le cadre général a évolué avec la vaccination des plus de 50 ans dès le 10 mai. Le dispositif vaccinal avec la médecine du travail, en partenariat avec MFP Services va se poursuivre, notamment au CASC, à Bercy. Après une session « test » les 8 et 9 avril dernier, une nouvelle session s'y déroulera le 18 mai, réservée aux personnels de la DRFiP Paris et de la DI Douanes implantés intra-muros.

La principale préoccupation de la politique vaccinale au sein du MEFR est la question de l'accès aux doses. Même si une petite livraison de vaccin Jansen est attendue cette semaine, le contact a été pris avec le ministère de la santé pour un déploiement plus vaste et plus efficace, mais qui restera limité aux créneaux et tranches d'âges imposés.

Pour autant, certains agents ont été considérés comme prioritaires à titre professionnel pour obtenir un créneau dans les centres de vaccination : agents de la surveillance douanière, agents en contact avec public (DGFiP, AC), enquêteurs CCRF et INSEE, personnel des centres de crise. La liste de ces agents prioritaires a été communiquée aux ARS, dont on attend l'arbitrage.

En outre, un message adressé à l'ensemble des agents du MEFR leur confirmera qu'ils peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pour aller se faire vacciner et en cas d'effets secondaires post vaccination.

* Sur le télétravail

Il n'y a pas de modification sur le sujet d'ici le 9 juin. Le télétravail se poursuit donc sur un mode 5j/5, avec 1 jour de retour éventuel sur site afin de rompre l'isolement. Le 9 juin, dans le cadre du déconfinement, il y aura nécessairement un assouplissement, dont les contours ne sont pas encore connus.

* Sur les ASA gardes d'enfants

Ce dispositif demeure applicable pour les agents parents d'enfants qui ne peuvent être accueillis en crèche ou en école primaire, jusqu'au CM2 inclus.

* Sur le jour de carence

Le ministère est dans l'attente d'une loi qui va le prolonger du 1^{er} juin jusqu'à fin octobre.

* Sur la cellule psychologique

L'administration apporte enfin la réponse à la question des fédérations UNSA-CGC, posée lors des deux dernières audioconférences... Cette cellule, qui fonctionne depuis le 27 mars dernier 7j/7 et 24h/24, comporte des psychologues cliniciens vers lesquels les agents peuvent se

tourner pour leurs problèmes tant professionnels que personnels. 316 dossiers ont été enregistrés à ce jour. La cartographie des appelants est à l'image du MEFR : 60% de femmes contre 40% d'hommes. Les principaux motifs d'appels sont : l'anxiété liée au Covid et les difficultés professionnelles et personnelles (à égalité). Une fiche bilan a été établie et sera transmise aux Fédérations.

Lors de leur prise de parole, les fédérations UNSA et CFE-CGC ont remercié l'administration pour les informations délivrées et ont formulé des observations complémentaires :

- La mise en place d'un calendrier progressif du télétravail à compter du 9/06. En effet, nous entendons certaines directions locales dirent que tout le monde revient le 9 juin.
 Ce serait une erreur! Il va falloir organiser cela de façon très progressive pour ne pas surcharger les transports en commun, les bureaux et les « open space »
- La reprise en mode présentiel pose des questions sur la restauration collective : Comment cela se passera-t-il ? Un nouveau protocole sera-t-il instauré ?
- Nous demandons que l'administration fasse des rappels sur les gestes barrières et l'importance du nettoyage des locaux, qui doivent se poursuivre, malgré la vaccination.
- Ou en est la vaccination au Ministère ? Car tout doit être entrepris pour faciliter la vaccination des agents de nos ministères.
- Nous avions demandé des informations sur le nombre d'aides par l'action sociale et sur le nombre de saisines de la cellule psychologique. Nous sommes preneurs de la fiche de la cellule psychologique mais aimerions qu'elle soit affinée (agents, managers, directions...). Pour les aides action sociale en faveur des agents en difficultés, nous sommes toujours en attente des informations que nous avons déjà demandées...
- Après l'injection du vaccin, certains collègues sont souffrants pendant 48h00. Nous demandons donc la non-application de la journée de carence dans ce cas.

En réponse aux différentes interventions, l'administration a apporté les précisions suivantes :

* Sur la vaccination

La liste des agents prioritaires professionnellement a été établie avec les directions et SANS les OS, par manque de temps... La vaccination interne n'a pas volonté à être limitée aux sites de Bercy et de Montreuil.

.* Sur le télétravail

Le MEFR attend le retour du Ministère du Travail, d'ici là, pas de changement jusqu'au 9 juin.

* Sur la restauration collective

Aucune information à ce sujet, même si un ajustement du protocole est prévisible.

.* Sur le jour de carence

L'administration renvoie à la FAQ de la DGAFP. On peut éviter de mettre les agents en jour de carence. La prorogation sera dans le projet de loi, sous réserve de l'approbation du Parlement. La décision n'est pas encore prise à ce jour.

.* Sur la cellule psychologique et les aides sociales

L'administration n'est pas certaine de pouvoir délivrer d'informations supplémentaires car ce sont des appels téléphoniques. Pour les aides financières, l'administration reviendra vers nous car un suivi a été établi. Toutefois, une baisse des demandes d'aides a été relevée en 2020 et durant les premiers mois de 2021. Du fait du télétravail et de moins d'accès, moins de contacts avec l'Action Sociale ? L'administration reste vigilante sur ce point.

.* Sur le maintien des gestes barrières

Un rappel des consignes sera effectué dans chaque message de l'administration. Le Médecin de prévention intervient en préconisant l'absolue nécessité d'aérer régulièrement les bureaux quelques minutes toutes les heures, afin d'éviter l'aérosolisation des virus, et de respecter les jauges.

L'UNSA et la CFE-CGC ont conclu cette réunion en appelant à la prudence lors du retour en présentiel à compter du 9 mai. Un retour au travail à temps plein n'étant pas entendable, Il conviendra d'établir un assouplissement assez léger du télétravail, avec des consignes identiques dans toutes les Direction et sur tout le territoire.

La Secrétaire générale adjointe a donné l'assurance de l'homogénéité de cet assouplissement, par diffusion de la parole ministérielle et directionnelle et d'un message aux agents et indique qu'une prochaine réunion sur l'évolution de la crise sanitaire se tiendra dans trois semaines.